

ARTS SOUS LES CLOCHERS

Siège: Mairie d'Yquelon - 130 Rue de la Grange Dimière - 50400 YQUELON
Association loi 1901 - SIRET: 815 093 091 00016 - RNA: W501003462
déclarée d'intérêt général le 11.04.2017



<http://www.artsouslesclochers.fr>

arts.clochers@gmail.com

 Arts sous les clochers

FORMULAIRE DE DON

Nom / prénom / coordonnées	Cachet de l'entreprise
Je soutiens l'action de l'association Arts sous les clochers en versant un don de :	
<input type="checkbox"/> 50€ <input type="checkbox"/> 100€ <input type="checkbox"/> autre montant : €	
<input type="checkbox"/> Chèque libellé à l'ordre de : ARTS SOUS LES CLOCHERS <input type="checkbox"/> Espèces	

Votre cotisation ou votre don vous ouvre un droit à déduction fiscale de 60% de son montant.

Par exemple, pour un don de 100€ vous bénéficierez d'une réduction fiscale de 60€.

Pour un don de 50€ vous bénéficierez d'une réduction fiscale de 30€.

Un reçu fiscal pour l'année 2018 vous sera adressé.

Rappel de la Loi Aillagon

La loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a institué un dispositif fiscal pour développer en France le mécénat des entreprises. L'article 238 bis du CGI prévoit une réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60% du montant du don (en numéraire ou en nature) à un organisme ou une œuvre d'intérêt général dans la limite de versements annuels de 0,5% du chiffre d'affaires de l'entreprise. En cas d'excédent de versement, l'entreprise dispose de cinq exercices pour utiliser sa réduction d'impôt.

J'autorise l'association Arts sous les clochers à présenter mon logo sur ses plaquettes de communication et à intégrer mes données dans ses fichiers. Aslc s'engage à ne pas les céder à une tierce personne ou organisation. A ma demande, elle s'engage à me donner accès aux données me concernant, à les rectifier et à les retirer de son fichier. Ces données serviront uniquement à m'informer des activités d'Aslc, de l'envoi du reçu fiscal et des convocations aux assemblées.

Date et signature: